



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Revalorisation des techniciens de laboratoire

Question écrite n° 39675

#### Texte de la question

M. Bernard Bouley rappelle à M. le ministre des solidarités et de la santé que les techniciens de laboratoire d'analyses médicales réalisent en milieu hospitalier différents types d'analyses biologiques qui font partie intégrante du parcours patient et cela 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils manipulent, chaque jour des centaines de liquides biologiques potentiellement contaminés ainsi que des produits chimiques toxiques et dangereux. Les résultats qu'ils rendent, pèsent beaucoup dans le diagnostic médical des patients. Ce contexte général s'est révélé particulièrement essentiel depuis le début de la crise sanitaire de la covid-19. Bien que ces techniciens aient connu les mêmes difficultés et les mêmes risques que leurs collègues soignants, sans en avoir eu la reconnaissance, ils ont fait face. La mise en lumière du caractère central et essentiel des techniciens de laboratoire d'analyses médicales hospitaliers vient souligner leur positionnement anachronique au sein de la fonction publique hospitalière. Un objectif d'accords passé en 1999 était basé sur l'harmonisation de l'enseignement supérieur européen. Alors que les diplômés d'infirmiers et de manipulateurs en radiologie étaient revalorisés, la filière des techniciens de laboratoire a été oubliée. La formation du diplôme d'État de techniciens de laboratoire se réalise en 3 ans et leur formation initiale, qu'elle soit un BTS, un DUT ou un DE, doit être complétée par une formation pointue et rigoureuse encadrée par une habilitation basée sur les exigences de l'accréditation COFRAC (ISO 15189). En dépit de cela, le métier de technicien de laboratoire est le dernier à ne pas avoir bénéficié d'une revalorisation en catégorie A. Actuellement agents de la catégorie B, ils sont considérés comme sédentaires, avec un départ à la retraite à 62 ans, sans aucun allègement des rythmes de travail en fin de carrière, cumulant ainsi les inconvénients de plusieurs catégories professionnelles. Il souhaite donc savoir à quelle échéance et selon quelles modalités le Gouvernement envisage de revaloriser en catégorie A les techniciens de laboratoire d'analyses médicales de la fonction publique hospitalière.

#### Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Bouley](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39675

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juin 2021](#), page 5015

**Réponse publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5575